

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 30/2022

Séance du 9 décembre 2022 - 14h00

Modification du poste de directeur(trice)-adjoint(e)

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 25 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUEGAN et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort.

Membres en visio-conférence :

Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Margarita SOLA et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort (pouvoir à Thierry LESAUVAGE) ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

CONTEXTE

La délibération créant le poste de directeur(trice)-adjoint(e) prise au comité syndical du 18 février 2022 indiquait que la rémunération serait comprise entre les échelons 5 et 9 de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux de la fonction publique territoriale. Or, la personne recrutée doit être rémunérée à l'échelon 3 de la grille indiciaire des ingénieurs principaux. Il est donc demandé de modifier cet article de la façon suivante :

La rémunération versée correspond à un échelon compris entre 3 et 9 de la grille indiciaire des ingénieurs principaux de la fonction publique territoriale à laquelle pourra s'ajouter un régime indemnitaire.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De modifier le niveau de rémunération du poste de directeur(trice)-adjoint(e) ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

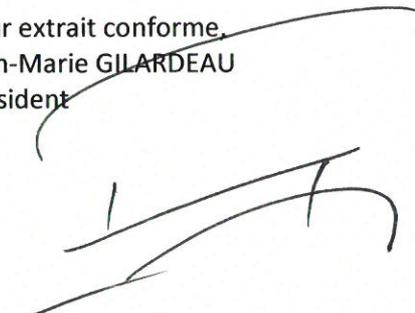
Votes :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ -

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022